



Simiane-Collongue

PROCES-VERBAL **SUCCINCT DU** **CONSEIL MUNICIPAL** **DU 5 JUIN 2026** **À 9H**

Le 5 juin, le Conseil Municipal s'est tenu à la salle Léon Masson à Simiane-Collongue.

MEMBRES PRESENTS :

MM. Sarah ABDELALI – Julie ALLIO - Philippe ARDHUIN – Léonard BALDOCCHI - Marina BARRESI - Franck CALDERINI - Robert CANAMAS – Yvonne CARAMICO - Jean-Michel CASTAGNETTI - Isabelle CAUET - Clément CHICHIGNOUD - Emilie COSSU - Bastien DE CARO DELAHAYE - Anna GAGLIARDI - Caroline GORA – Marie-Line LEPAGE BAGATTA - Jean LE PESQ – Gilbert MAGNAN - Julia MICH - Clément MOUSSOUYAN - Jennifer PALOMBE - Paule RANUCCI - Hervé SEREKIAN - Marc VIGOUROUX

PROCURATIONS :

- M. Patrick GARGUILO à Mme Anna GAGLIARDI
- M. Noé GUIGONET à Mme Marie-Line LEPAGE BAGATTA
- M. Paul MAISON à Mme Marina BARRESI
- M. Bernard NEDJAR à M. Robert CANAMAS
- Mme Dominique VALOIS-VALERA à M. Philippe ARDHUIN

Le quorum est atteint.

Monsieur le Maire : Il est 9h02, le Conseil Municipal va commencer. Mesdames, Messieurs, Mesdames, Messieurs les conseillers, la séance est ouverte.

Je propose Madame Anna GAGLIARDI comme secrétaire de séance. Est-ce qu'il y a des remarques ?

Il n'y a aucune décision du Maire.

Je propose de voter le procès-verbal du 27 avril 2026. Est-ce qu'il y a des remarques ? Monsieur Vigouroux.

Monsieur VIGOUROUX : Juste concernant les délibérations des points 2.1 et 2.2, c'est-à-dire le compte de gestion et le compte administratif, c'est un vote « contre » que j'ai émis, non pas une abstention. D'ailleurs, sur les délibérations du site de la Mairie, sur le compte administratif, il apparaît bien vote « contre ».

Monsieur le Maire : D'accord.

Monsieur VIGOUROUX : Je vous remercie de rectifier.

Monsieur le Maire : On va rectifier.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Qui est contre ? Abstentions ?

POUR : 29

Question de « Vivre Simiane ».

Monsieur CHICHIGNOUD : Alors, les épisodes de fortes chaleurs que connaît notre commune sont de plus en plus fréquents et invitent à adapter nos espaces publics afin de préserver le confort et le bien-être des habitants. Vivre Simiane propose d'étudier la mise en place de plusieurs équipements utiles et adaptés :

- installation d'un point d'eau accessible à tous ;
- mise en œuvre d'un dispositif de lutte contre les moustiques, je vous ai mis un exemple, Inio, qui est une marque française ;
- aménagement de toilettes publiques à proximité du parc de la mairie.

Ces équipements contribuent à renforcer l'attractivité de cet espace public, à améliorer les conditions d'accueil des usagers et à répondre aux enjeux liés aux fortes chaleurs et à la qualité de vie de notre commune.

Nous souhaitons donc connaître la position de la Municipalité sur ces propositions ainsi que les perspectives de leur éventuelle mise en œuvre. Merci.

Monsieur le Maire : Je vous remercie de cette question, puisque les points d'eau et les toilettes, nous les avons déployés sur la plupart des sites : Bedouffe, le skate Park, la place de la Mairie, les Marres. Nous avons prévu de faire de même sur le parc de la mairie. C'était prévu en 2027, donc l'année prochaine.

Concernant les moustiques, pour une raison logique, je suis contre. Un, sur le coût, mais surtout, on ne peut pas demander des nids à martinets au nom de la biodiversité et détruire la base de nourriture. Un martinet mange son poids en moustiques.

Je vais vous prendre un exemple. Dans le Gard, le Gard rhodanien, il y a plus de points d'eau dormants qu'en Camargue. Personne ne se faisait piquer par les moustiques. Mais, des martinets, il y en avait partout. Et un énarque a eu une idée lumineuse : on va faire comme dans les Bouches-du-Rhône, on va mettre du larvicide pour diminuer la production de moustiques. La colonie de martinets s'est écroulée. Maintenant, tout le monde se fait piquer par les moustiques. Si vous enlevez la nourriture, vous ne pouvez pas faire venir une espèce.

Donc, on m'a demandé de faire énormément d'aménagements pour assurer la pérennité de la colonie de martinets que nous avons. Si j'enlève la nourriture, ce n'est même pas la peine. Ils sont en sous-nombre. Certes, il y a beaucoup de moustiques, notamment du côté de la crèche, où c'est une invasion.

J'espère que les riverains qui se font manger par les moustiques vont quand même vérifier que sous les pots de fleurs, dans l'eau dormante, il n'y ait pas de larves de moustiques. Parce qu'on n'a pas de point d'eau dormant. Il y a un ruisseau qui coule. Il peut y avoir des moustiques, mais peu. Et les points d'eau dormants que nous avons, c'est chez les particuliers.

Après, ça peut être facilement, on va dire éliminé, si on a des martinets. Si on tue les moustiques à la base, on n'aura jamais de martinets.

Monsieur CHICHIGNOUD : Alors, je me permets de préciser, l'appareil que je propose, c'est un appareil qui réduit de 80% la population et qui marche au CO2.

Monsieur le Maire : Je connais. 500€ la recharge. C'est bien ça ?

Monsieur CHICHIGNOUD : Oui, enfin c'est 1400€ l'appareil.

Monsieur le Maire : Oui, mais les recharges, je parle des recharges.

Monsieur CHICHIGNOUD : Oui, les recharges, c'est globalement 2 à 3€ au jour, à l'année. Ce n'est pas non plus, je trouve excessif.

Monsieur le Maire : Et ça a été mis et déployé dans beaucoup d'endroits...

Monsieur CHICHIGNOUD : Oui.

Monsieur le Maire : Si vous enlevez et que vous ne mettez pas la recharge, tout le monde se fait repiquer.

Monsieur CHICHIGNOUD : Oui, oui.

Monsieur le Maire : Cela n'élimine pas, ça peut diminuer la population, ça ne l'élimine pas complètement.

Monsieur CHICHIGNOUD : C'est juste un lieu où il y a des moustiques, en fait, ils les fuient. Si on veut l'utiliser tout au cours de l'année, en plus ça se...

Monsieur le Maire : Et comme ils les fuient, on risque de les concentrer ailleurs.

Monsieur CHICHIGNOUD : Non, parce que c'est du captage de femelles par hormones, donc au contraire, ça diminue juste. Ça ne l'élimine pas, ça la régule. Donc c'est... Si vous n'êtes pas pour.

Monsieur le Maire : Au niveau de la mairie, je ne ferai pas cet investissement, et surtout, compte tenu du coût de fonctionnement.

Et je préfère essayer d'augmenter la population de martinets, que l'on me réclame au niveau de la biodiversité, et on me réclame aussi d'enlever sa nourriture. Donc je trouve qu'il y a quelque chose qui ne va pas là. Voilà.

Monsieur CHICHIGNOUD : C'est vraiment juste de la régulation. Et le coût, il y a 1 000 euros l'année.

Monsieur le Maire : Oui, ça n'empêche pas qu'on ne peut pas mettre des nids à martinets pour faire venir la colonie si on enlève la nourriture. Bien.

Question du groupe...

Attendez, il y a aussi ce que vous avez demandé concernant cette salle.

Alors, cette salle, il y a eu un avis défavorable de la commission de sécurité. Ce n'est pas la première fois, d'ailleurs. Mais je rappelle que c'est un avis. Il y a eu le syndrome de Montana.

Alors, cette salle a eu un avis défavorable pour deux raisons. L'un, il n'y a pas de coupure de l'audio, que ce soit le micro, la musique ou autre, si l'alarme incendie se déclenche. Ça, c'est assez facile, c'est un capteur. C'est la première fois qu'on nous le demande, d'ailleurs, pour éviter que la musique ou le micro couvrent le bruit de l'alarme incendie.

Et, deuxièmement, ce sont les portes qui sont au fond, qui s'ouvrent dans ce sens et pas dans l'autre. Il suffit d'inverser les charnières. Actuellement, je ne sais pas ce qui est le plus pertinent, mais on le fera. Ça n'empêche pas que c'est un avis.

On va inverser les charnières et on rentrera dans les clous. Et on mettra le capteur pour la musique.

Question du groupe « Simiane au Cœur ». Monsieur Vigouroux.

Monsieur VIGOUROUX : Le budget 2026 affiche un déficit global de près de 7,7 millions d'euros, qui va réduire à néant les réserves de la commune.

La dette au 1er janvier ressort à 8 816 757 euros, soit 1 482 euros par habitant, 131 % des recettes de fonctionnement. Il faudra près de 37 années à la commune pour rembourser cette dette.

Votre programme prévoit 25 millions d'euros de dépenses nouvelles d'équipements, étant rappelé que celui de 2020 en prévoyait 12, et que ce sont 39 millions d'euros qui ont été réalisés ou engagés.

Les subventions et le fonds de compensation de la TVA représenteront au maximum 70 % du montant TTC de ces dépenses. Mais la situation financière du Département et de la Métropole fait craindre un montant de subventions nettement inférieur.

Aussi, pouvez-vous nous préciser comment vous envisagez de financer les 8 ou 10 millions d'euros qui resteront à la charge de la commune ?

Monsieur le Maire : Très facilement, Monsieur Vigouroux.

Il y a une petite erreur de lecture. Ce n'est pas 7,7 millions de déficits, c'est 7,7 millions d'excédents, avec 6,6 millions d'excédents en investissement et 1,1 million d'excédents en fonctionnement.

Donc, si vous partez sur des déficits alors que c'est de l'excédent, je crois qu'il n'y a pas de débat. Et je ne débattrai pas.

1.1. OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES TITULAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Monsieur le Maire : Nous devons voter. Je rappelle une chose, c'est que cette élection, c'est peut-être la seule, est obligatoire. Ceux qui ne votent pas ont une amende.

Et je rappelle aussi qu'il faut armer les bureaux de vote à la préfecture.

Est-ce que nous sommes obligés de passer par l'urne ?

Monsieur le Maire : C'est une obligation, on passera par l'urne.

Donc, il y a une liste commune. C'est bien ça Monsieur Chichignoud ? On a fait une liste commune ?

Entre Monsieur Chichignoud et Madame Mich, qui est le plus jeune ?

Monsieur CHICHIGNOUD : C'est moi.

Monsieur le Maire : D'accord.

Et bien, vous allez avoir l'honneur de dépouiller.

Donc, la liste, je rappelle, il y a 15 membres titulaires et des membres suppléants.

Donc, la liste des 15 membres, c'est :

- Philippe ARDHUIN
- Dominique VALOIS-VALERA
- Robert CANAMAS
- Jennifer PALOMBE
- Léonard BALDOCCHI
- Marina BARRESI
- Jean-Michel CASTAGNETTI
- Yvonne CARAMICO
- Hervé SEREKIAN
- Isabelle CAUET
- Bastien DE CARO DELAHAYE
- Paule RANUCCI
- Clément CHICHIGNOUD
- Marie-Line LEPAGE BAGATTA
- Noé GUIGONET

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif.

NOMBRE DE BULLETINS : 29

BULLETINS BLANCS OU NULS : 1

SUFFRAGES EXPRIMÉS : 28

La liste est élue.

1.2. OBJET : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Monsieur le Maire : Le nombre de personnes est fixé à huit. Pour ce faire, nous donnons 16 commissaires titulaires et 16 commissaires suppléants. Ce sont les impôts qui vont tirer huit personnes de cette liste.

Les 16 commissaires titulaires proposés sont :

- Monsieur Daniel GAGLIARDI
- Madame Marina BARRESI
- Monsieur Hervé SEREKIAN
- Madame Jennifer PALOMBE
- Madame Sarah ABDELALI
- Monsieur Jean-Pierre FORNASIER
- Monsieur Ange FURET
- Monsieur Franck CALDERINI
- Madame Dominique VALOIS-VALERA
- Madame Julie ALLIO
- Madame Nadine KONIG
- Monsieur Patrick VERNET
- Madame Paule RANUCCI
- Monsieur Clément MOUSSOYAN
- Monsieur Paul MAISON
- Monsieur Bastien DE CARO DELAHAYE

Les 16 commissaires suppléants sont :

- Madame Yvonne CARAMICO
- Monsieur Romain PALOMBE
- Madame Anna GAGLIARDI
- Monsieur Hassen CHABBI
- Monsieur Mourad RASSOUL
- Madame Chantal LERCARI-FRESON
- Monsieur Christian KAZAZIAN
- Monsieur Patrick GARGUILO
- Madame Nicole GEORGES
- Monsieur Patrick AGARD
- Monsieur Marc GIMENEZ
- Madame Virginie JAQUET
- Monsieur Hervé COURT
- Monsieur Jean LE PESQ
- Monsieur Léonard BALDOCCHI
- Madame Isabelle CAUET

Qui est contre ?

Monsieur CHICHIGNOUD : Une petite question. Est-ce qu'on peut intégrer Monsieur Magnan dans les 16 titulaires ?

Monsieur le Maire : Il y a une raison ?

Monsieur CHICHIGNOUD : C'est pour être présent.

Monsieur le Maire : Pour ?

Monsieur CHICHIGNOUD : Pour être présent, le groupe « Vivre Simiane ». Oui c'est ça, la démocratie.

Monsieur le Maire : On enlève quelqu'un.

Monsieur CHICHIGNOUD : Dans les titulaires s'il vous plait.

Monsieur le Maire : On avait compris.

On enlève Monsieur Paul Maison et nous mettons Monsieur Magnan.

Monsieur CHICHIGNOUD : Merci.

Qui est contre ? Abstention ?

POUR : 28

CONTRE : 1 (M. Marc VIGOUROUX)

La délibération est adoptée.

1.3. OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE DE SIMIANE COLLONGUE AU SEIN DE L'AUPA (AGENCE D'URBANISME DU PAYS D'AIX-DURANCE)

Monsieur le Maire : Je propose Madame Anna Gagliardi, déléguée titulaire, c'est-à-dire à l'urbanisme, et Monsieur Léonard Baldocchi, délégué suppléant, qui était l'ancien élu à l'urbanisme.

Est-ce qu'il y a des questions ? Qui est contre ? Abstention ?

POUR : 23

CONTRE : 1 (M. Marc VIGOUROUX)

ABSTENTIONS : 5 (MM. Clément CHICHIGNOUD – Noé GUIGONET – Marie-Line LEPAGE-BAGATTA – Gilbert MAGNAN – Julia MICH)

La délibération est adoptée.

1.4. OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE D'AMÉNAGEMENT DU PAYS D'AIX (SPLA)

Monsieur le Maire : Je propose que Madame Marina Barresi soit la représentante de la commune.

Est-ce qu'il y a des questions ? Qui est contre ? Abstention ?

POUR : 23

CONTRE : 1 (M. Marc VIGOUROUX)

ABSTENTIONS : 5 (MM. Clément CHICHIGNOUD – Noé GUIGONET – Marie-Line LEPAGE-BAGATTA – Gilbert MAGNAN – Julia MICH)

La délibération est adoptée.

1.5. OBJET : PARTICIPATION ET ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DANS LE PLAN DE MOBILISATION DES COMMUNES POUR LE CLIMAT DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Monsieur le Maire : La Métropole propose aux 92 communes de s'engager formellement dans le plan de mobilisation des communes. Ce faisant, les communes s'engagent à choisir et mettre en place un certain nombre d'actions parmi les 32 proposées, à informer régulièrement les services métropolitains de l'état d'avancement des actions choisies et à participer activement aux rencontres des réseaux de communes engagées pour le climat.

En retour, la Métropole s'engage à accompagner les communes pour la mise en place des actions, à créer et animer les réseaux des communes engagées dans la démarche et à effectuer une évaluation annuelle des actions.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur CHICHIGNOUD : Est-ce que vous avez retenu des actions parmi les 32 ?

Monsieur le Maire : Oui. On a pris des actions dont on va informer le Conseil Municipal.

Tout d'abord, il faut y adhérer.

Monsieur CHICHIGNOUD : D'accord, donc c'est juste l'adhésion ?

Monsieur le Maire : En fait, c'est ni plus ni moins que des actions qui sont déjà engagées. Vous avez l'exemple du compost communal. Vous n'étiez pas au courant qu'il y avait des actions

engagées ?

Monsieur CHICHIGNOUD : Excusez-moi, j'ai perdu le fil.

Si, si, je suis au courant sur le composteur derrière la mairie.

Vous n'avez pas, du coup, les thématiques que vous voulez mettre en priorité ? Les six ?

Nous, si vous voulez, on fait une suggestion sur les six thèmes. Nous, on trouve que : mobilité piétonne, usage du vélo, agriculture locale et circuits courts, pastoralisme, désimperméabilisation des sols et îlots de chaleur urbains. Voilà.

Monsieur le Maire : Il faudra trouver le troupeau quand même.

Monsieur CHICHIGNOUD : Îlots de chaleur urbaine, c'est dans le thème, je crois.

Monsieur le Maire : Oui, tout à fait, mais le pastoralisme, il faudra trouver le...

Monsieur le Maire (*s'adresse à une personne du public*) : Alors, j'aimerais bien quand on filme ou quand on enregistre, on demande. Ce n'est pas interdit, mais bon, c'est mieux.

Monsieur le Maire : Le pastoralisme, on n'a pas trop de troupeaux. Après, il faut arrêter un peu les fausses bonnes idées. Par exemple, les troupeaux de chèvres. Je rappelle que dans la loi, c'est interdit en forêt. Ce ne sont que des dérogations. Et il faut une chèvre à l'hectare pour éviter la désertification.

Mais surtout, en été, dans nos régions, elles vident tous les trous d'eau, quand on amène le troupeau. Donc, on met des agents ou des bénévoles pour remplir après les trous d'eau, mais tous les jours. Mais la faune souffre.

Donc, il y a des choses qu'il faut bien étudier dans le pastoralisme. Je dis ça parce que c'est à la mode. Tout le monde en parle. On va, sans problème, résoudre le problème des incendies en mettant des troupeaux de chèvres.

C'est sûr que s'il n'y a plus de forêt, il y a moins d'incendies. Mais ce n'est peut-être pas le but. Je le dis parce que c'est dans ma délégation, je le rappelle quand même.

Monsieur CHICHIGNOUD : Pas de problème, mais on est pour la gestion, pas l'annihilation.

Monsieur le Maire : Oui, oui, non, mais j'ai bien compris. Je veux dire, le pastoralisme, après, bon, si c'est faire venir un berger pour être sûr de part et d'autre des DFCI, pourquoi pas ?

S'il y a un berger. Nous, on n'en a pas. Il y a des communes qui l'ont fait, ils payent le transport du troupeau pour faire cela. Ça devient un peu ubuesque.

Et, je rappelle que tous les chiens qui ne sont pas en laisse, quand il y a un troupeau, ça se passe mal en général.

Monsieur CHICHIGNOUD : Oui, oui, j'entends qu'il y a des complexités. Mais, le coût du berger face à l'entretien de la forêt, ça peut se jouer.

Monsieur le Maire : Oui, d'un côté, ce n'est pas la commune qui paye. De l'autre, oui.

Et après, c'est aussi le Maire qui va faire le juge de paix entre les promeneurs qui ont lâché leurs chiens et le berger qui a perdu des moutons. C'est arrivé déjà au domaine départemental de la Pichauris, où le berger est parti à cause de ça. Et il a fallu fortement faire des actions pour qu'ils puissent revenir pour entretenir le domaine.

Donc, ce n'est pas si simple que ça. Même si on dit que c'est simple, dans la colline, les chiens doivent être attachés. Et bien, je peux vous garantir que tous les jours, je n'ai pratiquement pas vu de chiens attachés en laisse. Ils sont tous en liberté. Mais, c'est interdit.

Bien. Qui est contre ? Abstention ?

Pardon. Abstention. ?

Pour les actions... d'accord. Si j'ai bien compris, le plan de mobilisation de la commune, pour le climat de la Métropole, vous vous abstenez.

Non, c'est tout. Il n'y a pas de commentaire à vous, ce sont vos droits. Mais ça me surprend un peu.

POUR : 24

ABSTENTIONS : 5 (MM. Clément CHICHIGNOUD – Noé GUIGONET – Marie-Line LEPAGE-BAGATTA – Gilbert MAGNAN – Julia MICH)

La délibération est adoptée.

1.6. OBJET : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Monsieur le Maire : Alors, il n'y a pas de vote.

Madame LEPAGE-BAGATTA : J'ai une question.

Monsieur le Maire : C'est sur quoi ? Sur le compostage ? Vous auriez pu la poser avant.

Madame LEPAGE-BAGATTA : Je peux poser ma question ?

Monsieur le Maire : Oui, mais ce n'est pas dans l'ordre du jour.

Madame LEPAGE-BAGATTA : Donc, l'article L541-21-1 du Code de l'environnement, mis à jour par la loi GEC, stipule que tout producteur ou détenteur de biodéchets est tenu d'assurer le tri à la source de ces déchets. Cette obligation est entrée en vigueur le 1er janvier 2024 et concerne, entre autres, tous les ménages, notamment de Simiane.

Ma question concerne les moyens mis à disposition des Simianais par la Métropole pour trier leurs déchets verts ménagers.

Aujourd'hui, un seul composteur partagé a été implanté sur la commune, dans le parc de la mairie. Il a du succès, mais reste largement insuffisant pour couvrir tous nos besoins.

Donc, ma question, c'est quelle est l'offre retenue par la Métropole pour Simiane, mis à part le compostage individuel, bien sûr, entre le compostage partagé ou l'apport volontaire de déchets dans les points de collecte ? Qu'est-ce que la Municipalité souhaite soutenir comme solution ? Avez-vous un calendrier de déploiement des dispositifs de tri de déchets verts sur Simiane ?

Monsieur le Maire : Alors, premièrement, la commune, et ce n'est pas le cas de toutes les communes, s'est portée volontaire. C'est pour ça qu'il y a un composteur, d'ailleurs.

Il est sous-dimensionné, comme vous le dites, mais enfin, il est peut-être sous-dimensionné, mais il n'est pas plein.

Madame LEPAGE-BAGATTA : Ah si, on a été obligé de le doubler dernièrement parce qu'on dépasse largement les besoins avec le compostage. Il y en a un double maintenant.

Monsieur le Maire : Donc, on l'a vidé.

Madame LEPAGE-BAGATTA : Non, on l'a vidé.

Et la Métropole est venue en déposer un second parce que le premier s'est rempli en 10 jours. Il est largement insuffisant pour les besoins de la commune.

Monsieur le Maire : Bon alors, c'est moi qui l'ai fait venir, donc je le sais.

Et ce n'est pas le cas, c'est-à-dire qu'il y a eu beaucoup d'apports de matière fraîche, non décomposées. Nous sommes d'accord.

Madame LEPAGE-BAGATTA : Des déchets verts ménagers, nos déchets de la maison, je veux dire. Ce qui est la loi, je ne fais pas...

Monsieur le Maire : Non, non, la loi n'oblige pas les communes ou autres à mettre des composteurs.

Madame LEPAGE-BAGATTA : Elle oblige, elle oblige...Non, à faire la collecte de déchets.

Monsieur le Maire : Deuxièmement, je rappelle une chose : qui dit composteur, dit souvent rats. Et il y a beaucoup de gens qui demandent maintenant à la commune de faire une campagne chez eux contre les rats, parce qu'ils ont des composteurs.

Il ne faut pas croire que lorsqu'on change un équilibre, ça soit neutre. C'est vertueux, mais après, ça peut amener une négligence, surtout si des gens, par méconnaissance, mettent du carnet ou autre dans le composteur. Après, il y a les odeurs, il y a les mouches, etc.

Je veux dire, c'est facile de mettre des mesures en disant : tout le monde est beau, tout le monde est gentil et tout le monde est intelligent. On met des poubelles, vous avez plus de déchets devant les poubelles que dans les poubelles, etc. Vous avez des conteneurs pour vider les poubelles, on jette les poubelles par la fenêtre de la voiture, etc.

Il ne faut pas croire... Il y a des gens qui sont engagés, il y a des gens qui sont responsables, d'autres non.

Madame LEPAGE-BAGATTA : Monsieur Arduin, la question, c'est que c'est une obligation. La question, c'est qu'il faut trier nos déchets verts ménagers. Ma question, c'est : qu'est-ce qu'on fait ?

Si vous pensez que les composteurs collectifs amènent des rats, il y a la possibilité de faire des points de collecte.

Monsieur le Maire : C'est moi qui les ai mis en place.

Madame LEPAGE-BAGATTA : Qu'est-ce que la mairie...

Monsieur le Maire : C'est moi qui les ai mis en place, donc ne me dites pas l'inverse. Ce n'est pas une obligation contrairement à ce que vous dites.

Madame LEPAGE-BAGATTA : Si, c'est une obligation depuis la loi de 2024, Monsieur Arduin. Les communes sont obligées de proposer, ce n'est pas de votre compétence, c'est la Métropole qui doit le faire.

Monsieur le Maire : La Métropole ne fait pas la loi, entre parenthèses.

Madame LEPAGE-BAGATTA : Qu'est-ce que propose la Métropole à Simiane pour la collecte des déchets verts ?

Monsieur le Maire : Ce que vous me dites, c'est surprenant, dans les communes alentours, cherchez-moi les composteurs si c'était obligatoire.

Madame LEPAGE-BAGATTA : Mais la loi oblige...

Monsieur le Maire : Non, mais c'est obligatoire, mais trouvez où sont les composteurs dans les autres communes.

Madame LEPAGE-BAGATTA : Allez dans les autres communes, il y a des collectes, par exemple, il y a des collectes de déchets...

Monsieur le Maire : Il y a certaines communes et pas toutes.

Madame LEPAGE-BAGATTA : Dans toutes les communes, Monsieur Ardhuin, c'est obligatoire depuis le 1er janvier 2024.

Après, moi, je veux dire, vous pouvez le prendre dans le sens que vous voulez.

Monsieur le Maire : Tout à fait, mais non, mais vous avez entièrement raison.

Madame LEPAGE-BAGATTA : Qu'est-ce qu'on va faire sur Simiane ?

Monsieur le Maire : Alors, votre question, c'est quoi ? Est-ce que je mets plus de composteurs ? Est-ce que j'en mets partout ?

Madame LEPAGE-BAGATTA : Pas vous, qu'est-ce que la Métropole propose comme solution et quelles solutions vous soutenez ?

Monsieur le Maire : On a déjà un composteur, c'est déjà pas mal, non ?

Madame LEPAGE-BAGATTA : Non, pour l'ensemble du village, c'est 1 pour 40. Un composteur, c'est 40 foyers.

Donc, peut-être que sur tout le village, on n'a pas besoin de 1 pour 40, parce qu'il y a des jardins, des composteurs individuels. Mais sur le centre...

Monsieur le Maire : Vous avez un composteur chez vous ?

Madame LEPAGE-BAGATTA : Oui, j'ai un composteur.

Monsieur le Maire : Voilà une solution.

Madame LEPAGE-BAGATTA : Mais ce n'est pas suffisant, Monsieur Ardhuin.

Monsieur le Maire : Chez vous, ce n'est pas suffisant ?

Madame LEPAGE-BAGATTA : Ah non, c'est largement insuffisant.

Monsieur le Maire : Mettez-en deux, alors.

Madame LEPAGE-BAGATTA : Mais j'en ai mis deux, Monsieur Ardhuin.

Monsieur le Maire : Mettez-en trois.

Madame LEPAGE-BAGATTA : Non, donc, c'est à la volonté. C'est-à-dire que la loi, c'est moi qui doit la faire appliquer ? La Métropole...

Monsieur le Maire : La loi ne dit pas que la commune doit faire des composteurs à tous les coins de rue.

Madame LEPAGE-BAGATTA : Elle dit qu'elle doit faire la collecte des déchets verts et proposer des solutions aux Simianais.

Monsieur le Maire : La collecte, ce n'est pas nous.

Madame LEPAGE-BAGATTA : C'est la Métropole. Qu'est-ce que vous vous engagez à soutenir pour Simiane ? C'est ma question.

Monsieur le Maire : Moi, toutes les mesures de la Métropole qui vont dans ce sens-là, je les soutiens depuis que je suis Maire.

Mais, si vous voulez faire une tribune politique pour essayer de faire dire des choses en disant : « Donnez-moi le calendrier », posez-moi la question avant. Et comme ça, je vous donnerai des réponses. Mais si vous demandez ce genre de questions qui amènent une réponse immédiate, posez-la avant le Conseil Municipal. Nous sommes d'accord ?

Monsieur CHICHIGNOUD : Je peux reprendre la parole ?

Monsieur le Maire : Écoutez...

Monsieur CHICHIGNOUD : Non, mais...

Monsieur le Maire : Non, mais ce n'est pas l'ordre du jour.

Je rappelle que dans un Conseil Municipal, il y a l'ordre du jour, et le Conseil Municipal n'est

pas une tribune politique.

Monsieur CHICHIGNOUD : La question de ma collègue n'amène pas une réponse immédiate. On vous demande ce que vous soutenez. Vous pouvez nous l'amener au prochain Conseil Municipal si vous le voulez. Il n'y a pas de problème. Mais on ne va pas s'écharper, et surtout...

Monsieur le Maire : Pas du tout ! J'ai bien compris que poser une question en dehors de ce qui est autorisé techniquement en Conseil Municipal, alors même qu'il y a des questions au début, c'est bien pour essayer de dire : « Regardez, le Maire n'a pas la réponse. ».

Monsieur CHICHIGNOUD : Non, non, on n'a pas dit ça. Le sujet 1.6...

Monsieur le Maire : Est-ce que vous me prenez pour un perdreau de six semaines ? Bon, j'en ai fait des Conseils Municipaux, et je sais comment ça marche.

Monsieur CHICHIGNOUD : Oui très bien. Mais, on peut dire que...

Monsieur le Maire : Donc, on revient au Conseil Municipal pour l'ordre du jour, comme dans tout Conseil Municipal.

Monsieur CHICHIGNOUD : Elle a embrayé un peu vite peut-être, mais le point 1.6 parle des déchets. Ça va quand même avec. C'est juste ça, on fait ce lien avec ça.

Monsieur le Maire : Je rappelle que le point 1.6, je n'ai pas pu finir ma phrase, il n'est pas encore ouvert.

Monsieur CHICHIGNOUD : Je suis d'accord.

Monsieur le Maire : Le mieux, c'est que je finisse ma phrase.

Monsieur CHICHIGNOUD : Oui.

Monsieur le Maire : Présentation du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Il n'y a pas de vote, juste on acte.

Alors, là-dessus, le rapport, ce que l'on voit, ce sont les ordures ménagères. On a une légère, assez légère d'ailleurs, diminution : 1 342 tonnes en 2023. On est passé, j'ai les chiffres en 2024, à 1 322 tonnes.

La collecte sélective, c'est l'inverse, de 266 tonnes, on passe à 283 tonnes.

Les emballages, il y a une forte augmentation. Ce qui est normal : 34,76 tonnes, on passe à 40 tonnes, mais il y a Amazon, il y a tout ce genre de choses qui amènent quand même beaucoup de choses.

Au niveau du verre, de 108, on passe à 114, ce qui est tout à fait louable.

Nous avons une augmentation qui est lente, mais on n'a pas plus de population, donc c'est quelque chose qui est assez constant.

Est-ce qu'il y a des questions ?

On peut acter que la présentation du rapport qui est là a été faite parce que ce sont surtout les chiffres qui sont intéressants.

Bien, on a acté le débat.

PAS DE VOTE.

1.7. OBJET : CANDIDATURE POUR L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Monsieur le Maire : Les communes sont responsables de la gestion des Déchets d'Activité Économique (DAE), produits par leurs services.

À ce titre, elles se doivent de mettre en œuvre les obligations fixées par la loi, dans le respect de la hiérarchie de gestion des déchets suivants : réduire au maximum les déchets, réemployer, réutiliser, réparer ce qui peut l'être, recycler les déchets, valoriser les déchets organiques par retour au sol, valoriser notamment par valorisation énergétique, éliminer en dernier recours.

Afin de les aider sur ces sujets, la Métropole Aix-Marseille-Provence a mis en place un accompagnement commun à toutes les communes, ainsi qu'un accompagnement individualisé accessible aux communes volontaires, ce qui est notre cas, via la réponse à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI).

La Municipalité souhaite candidater sur le volet 2C : produire moins de végétaux (déchets verts), gérer différemment les espaces verts.

La Métropole propose, dans ce cadre, d'accompagner un référent pour la réalisation d'un diagnostic des déchets verts.

Et c'est là, Madame Lepage-Bagatta, que vous auriez dû poser votre question. Pas dans les déchets ménagers.

Donc, c'est une démarche, elle est vertueuse, elle est dans l'air du temps. Après, il faut qu'elle soit suivie d'effets, parce que tout repose surtout sur le bénévolat et l'engagement citoyen des gens.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur CHICHIGNOUD : Du coup, sur ce volet 2C, est-ce que vous avez des perspectives ? Des mesures que vous voyez pour l'avenir ? En tout cas, pour répondre à ce volet 2C.

Monsieur le Maire : Alors, les maîtres d'œuvre pour ces mesures, c'est plutôt l'aide de la Métropole. Donc, on attend d'avoir la réunion de la Métropole pour acter ce qui est possible, dans les moyens de la Métropole, pour nous accompagner ou non.

Monsieur CHICHIGNOUD : Ok. Une proposition pour cette réunion : en tout cas, pour ce qui est du côté paysager, il y a énormément de déchets verts qui peuvent être utilisés, justement, pour tous les espaces verts, les particuliers, voire l'agriculture. Donc, on avait une idée de plateforme, nous, dans notre programme.

Monsieur le Maire : D'accord.

Qui est contre ? Abstention ?

POUR : 29

La délibération est adoptée à l'unanimité.

1.8. OBJET : ETAT D'ASSIETTE ET DESTINATION DES COUPES DE BOIS POUR L'ANNEE 2026

Monsieur le Maire : Donc, toute commune forestière, sauf exceptions qui sont assez rares d'ailleurs, doit avoir des plans de gestion, ce qui est le cas de notre commune, après plus de 20 ans d'absence de plan de gestion.

Et, là-dessus, nous avons une action à mener, mais c'est un peu particulier. C'est-à-dire qu'on repart, après plus de 20 ans, 25 ans, je crois, où il n'y a pas eu de gestion de la forêt communale. Une forêt qui n'est pas gérée souvent brûle. Et, pour gérer une forêt, il faut des coupes de bois. Mais pour ces coupes de bois, il faut que les futaies aient à peu près le même âge pour avoir une rentabilité. Ce qui n'est pas notre cas, puisqu'on a des arbres en sénescence, donc ceux-là, économiquement, ils ne valent rien.

On a des arbres qui sont jeunes, d'autres moyens. Donc, une grande partie de cette forêt doit être coupée. Soit ça passe en trituration, soit c'est broyé sur le sol, en essayant d'avoir une futaie qui a à peu près le même âge pour pouvoir avoir de l'exploitation. C'est une histoire de 20-25 ans, sans compter la topographie.

Actuellement, ce qui est présenté au Conseil Municipal, c'est principalement de faire des zones, ce sont des OLD élargies de 25 mètres de part et d'autre des DFCI.

Actuellement, ce qui est concerné : c'est ET 102. Ce serait bien de le faire sur tous les DFCI, mais après, c'est économiquement cher. Heureusement, on est aidés, et ces futaies, comme je l'ai dit, ça va partir à la trituration, donc à la pâte à papier.

Peut-être que l'ONF va marteler des bois d'œuvre, mais s'il n'y en a qu'un, on ne va pas envoyer un camion forestier pour aller chercher un arbre, forcément.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur CHICHIGNOUD : Toute petite question.

Dans le document, ça parle des parcelles 3 et 5, où je peux retrouver une carte qui localise ces parcelles ?

Monsieur le Maire : Carte de l'ONF.

Monsieur CHICHIGNOUD : Carte de l'ONF ?

Monsieur le Maire : Je ne sais même pas si on l'a.

Monsieur CHICHIGNOUD : C'est le cadastre ?

Monsieur le Maire : Le cadastre public, cadastre.fr.

Monsieur CHICHIGNOUD : Juste parcelles 3 et 5 ?

Monsieur CHICHIGNOUD : Je l'ai peut-être loupée alors, merci.

Monsieur le Maire : Qui est contre ? Abstention ?

POUR : 29

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2.1. OBJET : ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 52/2026 - BUDGET PRIMITIF DU SPIC « EQUIPEMENTS ET AGENCEMENTS FUNERAIRES » 2026

Monsieur le Maire : C'est une chose que l'on passe quasiment chaque année. On traîne un écart de 20 centimes, qui est dû d'ailleurs à une TVA et qu'on ne peut pas éliminer. Donc, on a voté

le compte à l'équilibre. Mais, avec ces 20 centimes, il aurait fallu marquer 31 903,54 euros au lieu de 31 903,34 euros.

C'est un rectificatif qu'on fait quasiment chaque année, à cause de ce delta. C'est toujours pareil, même si vous avez deux centimes, et on en a eu beaucoup, il a fallu des années pour qu'on épure tous les comptes quand on est passé du franc à l'euro. Parce qu'avec les arrondis, forcément, il y avait des centimes qui se baladaient. Et là, c'est une erreur de TVA, et on reste avec cette erreur.

Est-ce qu'il y a des questions ? Qui est contre ? Abstention ?

POUR : 29

La délibération est adoptée à l'unanimité.

2.2. OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE A LA TRANSITION ECOLOGIQUE - SAUVEGARDE DE LA BIODIVERSITE

Monsieur le Maire : Donc, on arrive un peu dans le préambule, puisqu'on parle des chauves-souris, des martinets, etc.

Ce sont les martinets noirs qui, pour moi, sont un enjeu. Et les chauves-souris, il n'y a pas de débat, étant donné qu'elles sont protégées, et nous avons nos colonies de chauves-souris qui sont extrêmement dynamiques sur la commune. C'est notamment lié à la trame noire.

Donc, c'est pour bénéficier gratuitement de nichoirs.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur CHICHIGNOUD : Alors, on est super contents que ça aille dans ce sens. Déjà, on le salue.

Monsieur le Maire : Je tiens à dire, que ça ne va pas dans ce sens. C'est une continuité au niveau de la commune.

Monsieur CHICHIGNOUD : D'accord. Très bien.

Est-ce que du coup, il y a quelque chose d'envisagé par rapport à la Chouette Chevêche ? Donc au Safre, mais pas que, il y a un couple aussi dans la plaine, au niveau du stade.

Monsieur le Maire : Actuellement, la LPO a été saisie ainsi que la Métropole, via ma délégation.

Actuellement, il n'y a pas d'action, étant donné que la Chouette Chevêche est présente quasiment dans toutes les communes, et vous en avez, y compris dans les milieux urbanisés, sur Simiane.

Si, si. Allez au Chemin de la Barricade, vous verrez où elles sont. Elles sont chez les particuliers, y compris, d'ailleurs, Route de Gardanne.

Madame LEPAGE-BAGATTA : Mais leur territoire de chasse est beaucoup plus grand, et elles nichent là, mais elles ont besoin d'un grand territoire de chasse, et c'est une espèce protégée.

Monsieur le Maire : D'accord. Il faudrait expliquer pourquoi il y en a aux Milles.

Bien. Qui est contre ? Abstention ?

POUR : 29

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3.1. OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL. 2026-2027 AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES DU RHÔNE – DISPOSITIF PROVENCE EN SCENE

Monsieur le Maire : C'est quelque chose qu'on passe chaque année. Et je dois dire qu'avec ce partenariat culturel, on a des spectacles de bonne qualité.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Madame MICH : En effet, le dispositif Provence en Scène mis en place par le Département est très intéressant. Et en ce sens, serait-il possible de renforcer l'offre culturelle à Simiane, notamment en rejoignant le dispositif des Tournées métropolitaines que propose la Métropole, et qui offre un catalogue de spectacles de grande qualité et gratuit, totalement gratuit ?

Les seules conditions : être une petite commune et faire une demande auprès de la Métropole.

Monsieur le Maire : Je pense que c'est déjà fait, mais par contre, on note si ce n'est pas fait.

Madame MICH : Merci.

Autre petite proposition.

Et si cela n'est pas déjà le cas, serait-il possible de mettre en place une convention de partenariat avec l'IESM (Institut d'Enseignement Supérieur de la Musique), pour inviter les élèves à se produire sur notre scène ?

Monsieur le Maire : Je tiens à dire, oui, moi, je suis vraiment pour.

Le problème, c'est la disponibilité. Si vous regardez bien, on a quasiment un spectacle par semaine, et on ne peut pas en faire deux ou trois par semaine.

On a un catalogue de prestations culturelles sur Simiane que l'on ne trouve pratiquement dans aucune commune.

Mais on ne peut pas en faire deux ou trois, on peut améliorer, on peut agrandir, on peut réduire le coût via les dispositifs. Les multiplier à deux ou trois spectacles près, ça peut être délicat.

Madame CAUET : Tout en sachant que jusqu'à décembre, les programmes sont faits, donc on ne pourra le mettre à l'étude que sur 2027.

Monsieur le Maire : Oui, tout à fait. Qui est contre ? Abstention ?

POUR : 29

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4.1. OBJET : FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL, MAINTIEN DU PARITARISME ET DECISION DU RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Monsieur le Maire : Alors, c'est là où je vais avoir une petite explication.

Ce qui est beau, c'est que, bon, c'est fixé à 3 titulaires, 3 suppléants, et il faut une parité.

Et au nom de la parité, il y a 4 femmes et 2 hommes. Tout simplement, c'est la proportionnalité des sexes dans notre administration. Comme il y a beaucoup plus de femmes que d'hommes, il faut que ce soit proportionnel, mais ça n'appelle pas la parité.

La parité, notamment sur les listes électorales, vous le savez tous, c'est un homme, une femme, une femme, un homme, etc. Ce n'est pas le cas ici.

C'est pour ça que ça me surprend un peu quand on lit.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Qui est contre ? Abstention ?

POUR : 29

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4.2. OBJET : DELIBERATION PORTANT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU COMPTE EPARGNE TEMPS

Monsieur le Maire : Il est nécessaire d'adopter un nouveau règlement relatif à la mise en œuvre du Compte Épargne-Temps (CET) au sein de la collectivité, notamment afin d'actualiser et de préciser les modalités d'application du dispositif.

L'instauration du droit d'option, c'est-à-dire l'utilisation des comptes épargnés sur le CET, le maintien des jours sur son CET et la prise en compte de ces jours au sein du régime de retraite additionnel de la fonction publique.

Je rappelle que ce dispositif est uniquement pour les agents titulaires affiliés à la CNRACL.

L'indemnisation de ces jours est de 83 euros (catégorie C) et 100 euros (catégorie B), et 150 euros (catégorie A). C'est le montant brut par jour épargné.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Monsieur CHICHIGNOUD : Juste, en fait, qu'est-ce qui change par rapport à avant ?

Monsieur le Maire : Pour moi, pas grand-chose.

Monsieur CHICHIGNOUD : C'est une mise à jour ?

Monsieur le Maire : C'est un peu plus élevé.

Monsieur CHICHIGNOUD : Les paiements des jours ?

Monsieur le Maire : Oui. Dans l'indemnisation.

Monsieur CHICHIGNOUD : Ok.

Monsieur le Maire : Qui est contre ? Abstention ?

POUR : 29

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4.3. OBJET : DELIBERATION PORTANT ACTUALISATION DU REGIME INDEMNITAIRE DE LA FILIERE CULTURELLE - INSTAURATION DE L'INDEMNITE DE SUIVI ET D'ORIENTATION DES ELEVES (ISOE)

Monsieur le Maire : Cela concerne les titulaires de l'école de musique. Bon, on n'en a qu'un.

Les professeurs et assistants territoriaux d'enseignement artistique ne relèvent pas du RIFSEEP, ce qui implique un régime indemnitaire spécifique. Ce régime doit être particulièrement actualisé pour tenir compte de l'évolution de la réglementation.

Ainsi, les décrets récents encadrent à la fois les conditions du versement de l'ISOE, mais également la revalorisation de ces montants.

Il est proposé d'actualiser la filière culturelle via l'école de musique.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Oui, Madame Mich.

Madame MICH : Je ne sais pas si j'ai bien entendu.

Il y a une seule personne qui est concernée dans l'école de musique, c'est ça ?

Monsieur le Maire : Actuellement, oui. Ça peut être différent demain.

Madame MICH : Oui, oui, d'accord.

Et quels sont les critères de la part modulable ? Si on peut les avoir à un autre moment, ce n'est pas forcément maintenant, mais voilà. Parce qu'on parle de 1 497,24 euros par agent par an.

Monsieur le Maire : La part modulable ?

Madame MICH : Oui.

Monsieur le Maire : C'est l'administration qui la fixe.

Madame MICH : Ok. Et les critères, ce serait possible de les avoir ?

Monsieur le Maire : Les critères, c'est suivant la manière de servir, si la personne est absente, s'il y a des bons résultats ou autre. C'est un peu le pouvoir du roi, comme toutes les primes que nous avons dans l'administration française.

Madame MICH : Ok.

Monsieur le Maire : C'est la part modulable des primes.

Qui est contre ? Abstention ?

POUR : 29

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4.4. OBJET : DELIBERATION PORTANT MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL COMMUNAL AUPRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE SIMIANE-COLLONGUE

Monsieur le Maire : Donc, c'est une chose qu'on passe chaque année. C'est-à-dire que vous avez le CCAS, qui touche d'ailleurs les subventions, et là-dessus, on reverse la part de mise à disposition du personnel. Ce sont un peu les vases communicants. Mais c'est dans la loi.

Qui est contre ? Abstentions ?

POUR : 29

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4.5. OBJET : DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET DE REDACTEUR

Monsieur le Maire : Donc, c'est un personnel qui nous arrive de l'extérieur et qui va débiter. Donc, nous créons cet emploi, qui est le remplacement d'une personne qui est partie de la collectivité. Donc, on recrute, c'est pour l'urbanisme.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Qui est contre ? Abstentions ?

POUR : 29

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4.6. OBJET : DELIBERATION PORTANT SUPPRESSION D'UN POSTE A TEMPS NON COMPLET D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE ET CREATION D'UN POSTE A TEMPS NON COMPLET D'ASSISTANT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE (18H)

Monsieur le Maire : Donc, c'est une personne qui augmente ses heures. C'est-à-dire qu'elle était à 16 heures, elle passe à 18 heures.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Qui est contre ? Abstentions ?

POUR : 29

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4.7. OBJET : DELIBERATION PORTANT SUPPRESSION D'UN POSTE A TEMPS COMPLET D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL ET CREATION D'UN POSTE A TEMPS COMPLET DE TECHNICIEN TERRITORIAL

Monsieur le Maire : Donc, c'est une promotion.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Qui est contre ? Abstentions ?

POUR : 29

La délibération est adoptée à l'unanimité.

4.8. OBJET : DELIBERATION PORTANT SUPPRESSION D'UN POSTE A TEMPS COMPLET D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 2EME CLASSE ET CREATION D'UN POSTE A TEMPS COMPLET D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Monsieur le Maire : Donc, c'est une promotion.

Est-ce qu'il y a des questions ?

Qui est contre ? Abstentions ?

POUR : 29

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5.1. OBJET : CESSION D'UN TERRAIN ISSU DU DETACHEMENT DE LA PARCELLE AL 81 SITUÉ RUE LAMBERT

Monsieur le Maire : Le domaine l'estime à 38 000 euros. Ça fait cher la place de parking une fois que c'est démolé, mais enfin bon, c'est de l'estimation.

La démolition du garage existant dans cette parcelle sera à la charge de la mairie avant la vente.

On ne peut pas et on ne fera pas la réhabilitation de ce bâtiment, parce premièrement, il n'est pratiquement pas utilisé, surtout maintenant que nous avons notre service technique.

Deuxièmement, si on entrepose des choses, on va dire qu'il est facile, avec un minimum d'outillage, de rentrer dedans et de le prendre.

Et surtout, il va bientôt s'écrouler. Il faudrait changer la charpente, refaire la tuile, etc. Donc, il vaut mieux le raser et céder cette parcelle, qui est de 118 mètres carrés, pour en faire du parking.

Qui est contre ? Abstentions ?

Excusez-moi, il y a des questions.

Monsieur MAGNAN : Nous pensons que les biens immobiliers de la commune doivent être rénovés, valorisés et non bradés.

Monsieur le Maire : Je n'ai pas entendu.

Monsieur MAGNAN : Je répète.

Nous pensons que les biens immobiliers de la commune doivent être rénovés, valorisés et non bradés.

Monsieur le Maire : Qu'est-ce que vous appelez le brader ?

Monsieur MAGNAN : C'est le terme bradé, vous l'avez sur le dictionnaire.

Monsieur le Maire : Oui, oui, je le connais.

Monsieur MAGNAN : Voilà.

Monsieur le Maire : Et 38 000 euros, cela, c'est bradé ?

Monsieur MAGNAN : Laissez-moi finir la question, s'il vous plaît.

Monsieur le Maire : Je vous laisse.

Monsieur MAGNAN : Cette cession de terrain, même partielle, va réduire l'espace aux abords de la salle Léon Masson. Et peut-être aggraver les risques sécuritaires de la salle, où les restrictions de la jauge maximale ont été fortement réduites et pour laquelle nous ne connaissons pas, à ce jour, les arguments émis dernièrement par la commission de sécurité, auxquels vous nous avez donné une réponse sur ce point.

Réduire l'espace actuel va réduire de fait des places de stationnement, utiles lors d'événements festifs ou pour les différentes associations qui utilisent actuellement la salle.

Le garage, tout en respectant les règles administratives, pourrait être rénové pour accueillir des associations et permettrait d'ouvrir de nouveaux créneaux supplémentaires.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre la vente de ce bien immobilier.

Et ma question, c'est : pourquoi baisser de 50 % le prix fixé par les domaines ?

Et la deuxième, c'est : pourquoi la démolition aux frais de la commune ?

Monsieur le Maire : Parce qu'on vend le terrain nu.

Monsieur MAGNAN : Oui, mais la question, pourquoi ça serait la commune à prendre en charge la démolition du garage ?

Monsieur le Maire : Oui, alors ma question est, pourquoi pas ?

Monsieur MAGNAN : Oui, mais c'est pour avoir la réponse.

Monsieur le Maire : Vous dites pourquoi, et pourquoi pas ?

Monsieur MAGNAN : C'est pour ça que j'ai employé le terme brader.

Déjà, le prix, je comprends qu'il ait baissé, parce que ce n'est pas constructif, c'est démolition.

Monsieur le Maire : À 38 000 euros, cet emplacement ?

Monsieur MAGNAN : Je ne sais pas, ce n'est pas nous qui avons fait le choix.

Monsieur le Maire : Oui, et je ne vais pas mettre 50 000 euros pour refaire la charpente.

Il y a une question de logique. Si vous ne connaissez pas Simiane, et ce qui m'étonnerait, vous allez le voir, regardez dans les détails où ils sont, regardez son côté architectural ou autre, il ne risque pas d'être classé aux Monuments de France.

Monsieur MAGNAN : Je le connais très bien, j'y ai travaillé dans ce bâtiment, donc vous ne pouvez pas me faire à la leçon de la...

Monsieur le Maire : Mais ne soyez pas agressif, Monsieur Magnan.

Monsieur MAGNAN : Non, je ne suis pas agressif. Je préfère...

Monsieur le Maire : Je le sais très bien, ce que vous venez de me dire, je le sais très bien.

Monsieur MAGNAN : Donc, c'est un choix ?

Monsieur le Maire : C'est un choix.

Monsieur VIGOUROUX : Oui, la vente de cette parcelle mitoyenne à la salle Léon Masson va priver les Simianais d'un lieu de vie citoyenne et associative particulièrement apprécié.

Monsieur le Maire : Pardon ? Il n'y a pas d'association dans le...

Monsieur VIGOUROUX : Non, les associations...

Monsieur le Maire : Elles ne vont pas rentrer, parce que tout va tomber.

Monsieur VIGOUROUX : Les associations viennent dans cette salle faire des activités, très régulièrement.

Monsieur le Maire : Ben oui, mais quel rapport avec ça ?

Monsieur VIGOUROUX : Attendez, laissez-moi terminer, s'il vous plaît. Merci.

La privatisation des places de stationnement juste devant la salle va empêcher le déchargement et le chargement du matériel utilisé pour les différents événements.

Cela va également rendre inutilisable la sortie de secours. La parcelle est complètement contiguë. Je parle de cette sortie-là.

Semble-t-il que ce soit ce qui a été anticipé par la commission de sécurité, puisque d'une capacité de 270 personnes, on descend à 50.

Monsieur le Maire : Je vous ai expliqué pour ces portes-là.

Monsieur VIGOUROUX : Vous n'avez pas parlé de la sortie de secours.

Est-ce que la commission de sécurité...

Monsieur le Maire : C'est bon.

Monsieur VIGOUROUX : Hein ?

Monsieur le Maire : Parce que c'est bon. Je ne vais pas vous détailler. Je peux même vous dire que les néons, c'est bon aussi. Je ne vais pas vous détailler ce qui est bon.

Monsieur VIGOUROUX : On n'a pas vu l'avis, je ne sais pas de quoi il en retourne.

Voilà, donc cette énorme...

Monsieur le Maire : Mais si vous ne savez pas de quoi il en retourne, n'en parlez pas.

Monsieur VIGOUROUX : Je ne connais pas l'avis, vous n'avez qu'à donner ce sur quoi s'est appuyée la commission de sécurité pour descendre la capacité...

Monsieur le Maire : Je l'ai dit au début. Vous n'écoutez pas ?

Monsieur VIGOUROUX : De 270 à 50.

Monsieur le Maire : Le son doit être coupé quand l'alarme incendie sonne, et l'ouverture des portes au fond.

Monsieur VIGOUROUX : Ça, vous avez dit...

Monsieur le Maire : Oui, je l'ai dit, mais vous me dites que je ne l'ai pas dit. Je vous dis, je vous l'ai dit.

Monsieur VIGOUROUX : Vous n'avez pas parlé de la sortie de secours.

Monsieur le Maire : Je vous ai dit que les sorties de secours sont bonnes.

Monsieur VIGOUROUX : Est-ce qu'elle va rester ou ne pas rester ?

Monsieur le Maire : Bien sûr.

Monsieur VIGOUROUX : Mais bien sûr, non.

Monsieur le Maire : Ah, non.

Alors, si vous ne savez pas, pourquoi vous dites non ?

Monsieur VIGOUROUX : Quand on regarde la parcelle...

Monsieur le Maire : Pourquoi pas ?

Monsieur VIGOUROUX : Regardez comment elle est faite la parcelle.

Monsieur le Maire : Non, mais attendez, Monsieur Vigouroux, parce que j'ai du mal à chaque fois. Un coup, vous dites oui. Et après, vous dites non.

Après, vous faites des questions-réponses. Et une fois que vous avez donné votre réponse, vous dites : « Je ne sais pas. »

Moi, honnêtement, c'est confus. Ou alors, j'ai du mal dans le dictionnaire.

Monsieur VIGOUROUX : Je pense que...

Monsieur le Maire : Ah, vous pensez ?

Monsieur VIGOUROUX : Comme ça s'est fait sur le parking d'à côté.

Monsieur le Maire : Vous pensez qu'actuellement, il y aura, dans les aménagements que vous ne connaissez pas, un empêchement. C'est ça ?

Monsieur VIGOUROUX : J'essaie d'anticiper les choses.

Monsieur le Maire : Ah, vous anticipez.

Monsieur VIGOUROUX : Je prévois.

Monsieur le Maire : Ah, vous prévoyez.

Monsieur VIGOUROUX : Normalement, gérer, c'est prévoir.

Monsieur le Maire : Et bien...

Monsieur VIGOUROUX : Voilà. Donc, en tout cas, ce qui est évident, c'est que cette salle ne pourra plus être utilisée par de nombreuses associations, pour de nombreuses activités, compte tenu de la diminution de la jauge très, très conséquente.

Monsieur le Maire : La jauge est liée aux portes au fond et aux coupures de la sono lorsqu'il y a l'alarme incendie. Aucun rapport avec le bâtiment qui est à côté. C'est bon ?

Monsieur VIGOUROUX : Donc, ce qui veut dire que si vous mettez, comme vous dites, un capteur qui permet de couper le son, et si on change le sens des portes, on reviendra à 270 ?

Monsieur le Maire : Bien évidemment. Ce n'est pas 270, c'est 253, mais enfin.

Monsieur VIGOUROUX : Non, c'est 270.

Monsieur le Maire : Alors, 270, oui.

Monsieur VIGOUROUX : La convention que j'ai signée...

Monsieur le Maire : Oui, oui.

Monsieur VIGOUROUX : Voilà, c'est 270.

Monsieur le Maire : Oui, oui.

Monsieur VIGOUROUX : On va revenir à 270.

Monsieur le Maire : Ben oui.

Monsieur VIGOUROUX : Oui ?

Monsieur le Maire : Ben oui, c'est ce qui est marqué.

Monsieur VIGOUROUX : Écoutez, moi, j'aimerais bien savoir...

Monsieur le Maire : Non, mais...

Monsieur VIGOUROUX : Comment va être aménagé le parking ?

Monsieur le Maire : Vous allez commencer comme la dernière fois, où la Cour des comptes, c'était : « moi, j'ai dit, donc la Cour des comptes a tort. ». Là, c'est la commission qui a tort, parce que vous avez pensé que... On arrête là.

Il n'y a plus de débat.

Monsieur VIGOUROUX : Voilà.

Et je termine également par une petite information sur le plan financier.

Je ne sais pas qui est l'heureux acheteur de cette parcelle, qui va bénéficier d'une réduction de 50 % par rapport à l'évaluation des domaines, qui est souvent réputée en deçà des prix du projet. Et, en plus, la commune prend à sa charge la démolition du garage, qu'on peut estimer entre 12 000 et 15 000 euros, s'il n'y a pas d'amiante. Ce qui est fort probable, qu'on ait de l'amiante, et ce qui fera monter sérieusement le tarif.

Voilà. Donc, félicitations à l'acheteur, il a bien négocié son affaire.

Monsieur le Maire : Ce que j'aimerais, c'est que vous développiez votre conclusion.

Monsieur VIGOUROUX : Pardon ?

Monsieur le Maire : Développez votre conclusion.

Monsieur VIGOUROUX : Comment ça ?

Monsieur le Maire : Je ne sais pas, parce que moi, je me rappelle de certaines accusations que vous avez faites. Après, vous nous avez dit : « Je n'ai jamais dit ça. » Et, en plein Conseil Municipal, on vous a fait écouter ce que vous aviez dit, et vous nous avez répondu : « ce n'est

pas moi. ». Donc, développez, Monsieur Vigouroux, afin que vous ne nous disiez pas : « ce n'est pas moi. »

Donc, vous êtes en train de dire que nous sommes en train de favoriser quelqu'un, et pas l'intérêt général ?

Monsieur VIGOUROUX : Ça y ressemble fortement, effectivement.

Et effectivement, c'était le cas. Je vous rappelle que j'ai dénoncé déjà un tel fait par rapport au terrain des Hauts de Gadie.

Effectivement, vous avantez sérieusement la société Korian. J'ai saisi le procureur de la République, qui a diligenté une enquête, et comme par hasard, Korian s'est désisté de cet achat.

Monsieur le Maire : Oh ! Répétez le fait.

Alors, Monsieur Vigouroux. C'est enregistré, hein ?

Vous avez été complètement débouté.

Monsieur Vigouroux disait qu'il y a eu un avantage, parce que Korian devait, afin qu'il ne quitte pas la commune, construire, parce que la mère du Maire était dans l'établissement. C'est bien ça ?

Je paye, je n'ai pas une seule réduction. Ma mère paye 3 600 euros par mois, et elle est grabataire, et elle est en fin de vie.

Je vous l'ai déjà dit. N'attaquez pas ma famille, Monsieur Vigouroux.

N'attaquez pas ma famille ! Nous sommes d'accord.

Monsieur VIGOUROUX : C'est vous qui vous êtes vanter en Conseil Municipal que votre mère était à Korian.

Je n'ai jamais montré ça dans le dossier, ne racontez pas n'importe quoi.

Monsieur le Maire : Vous êtes mal placé. Très mal placé pour parler de choses.

Monsieur VIGOUROUX : Vous êtes un menteur.

Monsieur le Maire : Il suffit de regarder la presse pour regarder qui vous êtes, et vous me traitez de menteur au Conseil Municipal, Monsieur Vigouroux.

Eh bien... vous direz « je n'ai jamais dit ça ».

Bien, revenons, parce que là...

On arrête de toucher à ma famille.

Monsieur VIGOUROUX : Qu'est-ce que vous racontez ?

On s'en fout de sa famille.

Monsieur le Maire : Monsieur LE PESQ.

Vous savez qu'on a déjà touché à mes enfants, à ma mère. On arrête. Monsieur Vigouroux, vous arrêtez.

Monsieur LE PESQ : Monsieur, s'il vous plaît.

J'ai l'honneur et l'avantage d'être la personne la plus âgée dans ce Conseil Municipal. Je m'intéresse à Simiane depuis plus de 45 ans.

Je suis catastrophé de voir que des adultes, qui se sont fait élire, et s'intéressent, disent-ils, à Simiane, à son passé et à son avenir, puissent ainsi se comporter.

Je les appelle simplement à se mettre à la place d'une personne extérieure qui entendrait ce débat qui procède de la foire et quand, effectivement, simplement, par un moyen ou par un autre, sur un fait ou sur un autre, on saurait s'attaquer ou porter connaissance d'une vie privée à autrui, je vous le dis, je vous en prie, CESSEZ ! Ou alors, si vous ne voulez pas travailler dans ce cas-là, vous avez toujours une possibilité. C'est votre liberté.

Parce que, quand même, honnêtement, j'ai vécu, quand même, des Conseils Municipaux. Certains étaient difficiles, mais je vais vous dire une chose : nous avons une convention. C'est que personne n'y avait pas...

Non, mais attendez, l'histoire de Simiane, c'est aussi le...

Mais bouchez-vous les oreilles !

Mais la prochaine fois, n'ouvrez pas la bouche pour entendre cela, Monsieur. C'est indécent.

Franchement, j'inviterais à l'avenir, s'il y a des problèmes de ce type qui se posent, j'inviterais volontiers tous les amis que je connais, qu'ils soient pour, contre ou ailleurs, à venir entendre ça, afin qu'en toute indépendance, ils jugent que notre commune est belle, que nous y avons de bonnes relations.

Je souhaite ce que, pratiquement, Monsieur Chichignoud rapportait au début de la campagne, il était heureux de voir que nos premiers débats étaient sereins.

Puissent-ils et fussent-ils passagers ?

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Je ne vais pas revenir sur les choses, y compris votre groupe qui vient chez moi, sur ma propriété, faire le tour de ma maison. Ça, c'est illégal. Enfin, peu importe.

Bien, sur ce point-là, la mairie doit démolir ce bâtiment, faire des places de parking. Nous avons l'opportunité de vendre cette parcelle pour une place de parking. Donc, nous économisons. Ça me paraît évident.

Les places de parking, ne vous en faites pas. Les bâtiments sont là, les gens, ils ne vont pas se garer à deux kilomètres. Ils se garent là. Donc, ça ne changera strictement rien. Mais strictement rien. Parce qu'ils y sont déjà.

Je préfère nettement que la commune touche de l'argent que de dépenser deux fois. C'est tout. Ce bâtiment, on ne peut pas le réhabiliter. Il faut le démolir.

Bien, qui est contre ?

Il est à noter sur le PV que Madame Palombe s'est absentée.

Abstention ?

Merci.

Madame Jennifer Palombe ne prend part au vote et quitte la salle.

POUR : 22

CONTRE : 6 (MM. Clément CHICHIGNOUD – Noé GUIGONET – Marie-Line LEPAGE-BAGATTA – Gilbert MAGNAN – Julia MICH – Marc VIGOUROUX)

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire : L'ordre du jour étant épuisé, je vous souhaite une bonne journée.

Monsieur le Maire
Philippe ARDHUIN

Secrétaire de séance
Anna GAGLIARDI
























